

AVIS

La fiche client ci-jointe remplace la version déposée le 30 juin 2021. Elle a été modifiée afin de corriger une erreur typographique dans le document.

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Billets à revenu rachetables, série 2418 (\$ CA) (catégorie F), échéant le 21 juillet 2028, de BMO liés à l'indice Solactive Canadian Large-Cap 60 AR

PRINCIPALES MODALITÉS

Les billets offrent des paiements éventuels de coupons mensuels pour les investisseurs tout en leur fournissant une protection éventuelle en cas de baisse légère à modérée de l'indice Solactive Canadian Large Cap 60 AR (l'« **indice de référence** ») pendant la durée des billets. **Le capital des billets N'EST PAS protégé aux termes des billets.**

- **Émetteur :** Banque de Montréal
- **Moyen terme :** 7 ans jusqu'à l'échéance (sous réserve de l'appel au remboursement par anticipation des billets par la Banque)
- **Indice de référence :** L'indice Solactive Canadian Large-Cap 60 AR est un indice à rendement ajusté. Il vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Large Cap Canada (GTR) (l'« **indice sous-jacent** »), calculé en dollars canadiens, déduction faite d'un facteur de rendement ajusté de 60 points d'indice par année qui sera calculé quotidiennement à terme échu (le « **facteur de rendement ajusté** »). Le 31 mai 2021 le niveau de clôture était de 2 280,79. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture était donc égal à 2,63 % le 31 mai 2021. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 420 points d'indice, soit 18,43 % du niveau de clôture le 31 mai 2021. L'indice sous-jacent est un indice de rendement total brut reflétant les variations des cours des titres qui le composent et le réinvestissement dans l'indice des dividendes et distributions versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de l'indice sous-jacent, il est supposé que les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui composent l'indice sous-jacent sont réinvestis dans l'ensemble des titres composant l'indice sous-jacent.*
- **Paiements éventuels de coupons mensuels :** Coupons mensuels correspondant à 0,4125 % (soit 4,95 % par année), si le niveau de clôture est égal ou supérieur **au niveau à barrière désactivante du coupon (soit 60 % du niveau initial)** à la date d'observation applicable. Si le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon à une date d'observation, aucun coupon ne sera alors payable au porteur à la date de paiement du coupon connexe.
- **Caractéristique de remboursement par anticipation :** Les billets seront appelés au remboursement par anticipation par la Banque si le niveau de clôture est égal ou supérieur **au niveau de remboursement par anticipation (soit 105 % du niveau initial)** à une date d'observation après la cinquième date d'observation. Si la caractéristique de remboursement par anticipation est déclenchée, les porteurs recevront le capital, majoré du coupon applicable à la date de paiement des coupons correspondante (dans ce cas, la date du remboursement). Si le niveau de clôture ne se situe jamais à un niveau égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation à une date d'observation après la cinquième date d'observation, la Banque n'appellera pas les billets au remboursement par anticipation. Si la Banque appelle les billets au remboursement par anticipation avant l'échéance, les billets seront annulés et les porteurs n'auront pas le droit de recevoir de paiement ultérieur à l'égard des billets.
- **Protection éventuelle :** Si le rendement de l'indice est négatif, le capital sera protégé tant que le niveau final est égal ou supérieur **au niveau barrière (soit 60 % du niveau initial)**. Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, le paiement à l'échéance correspondra au capital, déduction faite d'un montant correspondant au rendement de l'indice (qui sera un montant négatif reflétant la baisse du niveau de clôture) sous réserve du montant du paiement minimal. Le calcul et le moment des paiements à l'échéance peuvent être rajustés à la survenance de certaines circonstances particulières.
- **Marché secondaire quotidien :** Organisé par BMO Marchés des capitaux (peut être assujéti à des restrictions, tel qu'il est décrit dans le prospectus). Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun marché.

* Le 31 mai 2021 le rendement en dividendes de l'indice sous-jacent était de 2,78 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 19,48 % pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant et les dividendes ne sont pas réinvestis). Un placement dans les billets ne constitue pas un placement direct ou indirect dans les titres qui composent l'indice sous-jacent. Les porteurs n'ont pas droit aux distributions ni aux dividendes versés sur ces titres.

Offerts jusqu'au :	16 juillet 2021
Date d'émission :	21 juillet 2021
Date d'échéance :	21 juillet 2028
Placement minimal :	2 000,00 \$
Commission de vente :	Néant

Caractéristique de
remboursement
par anticipation
mensuel*

*Après la cinquième date d'observation

Liés à
l'indice Solactive
Canadian
Large-Cap 60 AR

Coupon éventuel
de 4,95 % par année
payé mensuellement

Protection
éventuelle de 40 %
à l'échéance

Fundserv
JHN14615

Pour plus de
renseignements, veuillez
communiquer avec votre
conseiller en placements.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Émetteur	Banque de Montréal (la « Banque »)
Note attribuée à l'émetteur	Moody's : « Aa2 »; S&P : « A+ »; DBRS : « AA » (billets de dépôt à long terme > 1 an)
Prix de l'émission	100,00 \$ par billet (le « capital »)
Rendement de l'indice	La variation en pourcentage du niveau de clôture, mesurée de la date d'émission à la date d'évaluation finale, et calculée au moyen de la formule suivante : $\frac{\text{niveau final} - \text{niveau initial}}{\text{niveau initial}}$
Paiements des coupons	Sous réserve de la survenance d'un événement extraordinaire ou du remboursement par anticipation des billets par la Banque, le porteur aura le droit de recevoir pour chaque billet un paiement de coupon mensuel à chaque date de paiement des coupons correspondant à 0,4125 % (soit 4,95 % par année), si le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau à barrière désactivante du coupon à la date d'observation applicable. Si le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon à une date d'observation, aucun coupon ne sera alors payable au porteur à la date de paiement du coupon connexe. Si le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon à toutes les dates d'observation, aucun coupon ne sera payable aux porteurs. Se reporter aux rubriques « Description des billets — Paiements des coupons » et « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets » du prospectus.
Niveau à barrière désactivante du coupon	60 % du niveau initial
Niveau de remboursement par anticipation	105 % du niveau initial, ce qui déclenche l'appel au remboursement par anticipation des billets par la Banque si le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation à une date d'observation après la cinquième date d'observation. Les billets ne peuvent pas être appelés au remboursement par anticipation avant la sixième date d'observation.
Dates d'observation et dates de paiement des coupons	Le niveau de clôture sera observé chaque date d'observation, sous réserve de la survenance de circonstances particulières (se reporter à la rubrique « Circonstances particulières » du prospectus) ou du remboursement par anticipation des billets par la Banque. Se reporter à l'« Annexe 1 - Dates pertinentes ». Si la Banque appelle les billets au remboursement par anticipation avant l'échéance, les billets seront annulés et les porteurs n'auront pas le droit de recevoir de paiement ultérieur à l'égard des billets.
Niveau barrière	60 % du niveau initial, qui donnera lieu à une protection complète du capital contre une baisse du niveau de clôture à la date d'évaluation finale d'au plus 40 % par rapport au niveau initial.
Paiement à l'échéance	Sous réserve de la survenance d'un événement extraordinaire ou du remboursement par anticipation des billets par la Banque, le porteur reçoit le remboursement d'une partie ou de la totalité du capital à l'échéance selon le niveau de clôture à la date d'évaluation finale. Les porteurs ne participeront pas à la plus-value de l'indice de référence pendant la durée des billets et les porteurs n'ont pas droit aux dividendes ou aux distributions versés sur les titres composant l'indice sous-jacent. Le montant du paiement à l'échéance sera établi de la façon suivante : (i) Si le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière, le porteur touchera un paiement à l'échéance correspondant au capital. Dans le cas présent, le niveau final serait égal ou supérieur au niveau à barrière désactivante du coupon, de sorte que le porteur aurait également le droit de recevoir le coupon qui serait exigible et payable à la date d'évaluation finale. (ii) Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, le porteur touchera un paiement à l'échéance qui est inférieur au capital, étant donné qu'un montant correspondant au rendement de l'indice (qui sera un montant négatif reflétant la baisse du niveau de clôture) sera déduit du capital, sous réserve du montant du paiement minimal, calculé au moyen de la formule suivante : $\text{capital} + (\text{capital} \times \text{rendement de l'indice})$ Dans le cas présent, le niveau final serait inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon, par conséquent, aucun coupon ne serait payable à la date d'évaluation finale.
Marché secondaire/Frais de négociation anticipée	Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun marché. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale pour organiser un marché secondaire quotidien en vue de la vente des billets par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son entière appréciation, sans préavis aux porteurs. Aucuns frais de négociation anticipée ne s'appliqueront si les billets sont vendus avant l'échéance. Se reporter à la rubrique « Marché secondaire » du prospectus.
Agent chargé des calculs	BMO Marchés des capitaux. Se reporter à la rubrique « Agent chargé des calculs » du prospectus.
Courtiers	BMO Nesbitt Burns Inc. et Raymond James Ltée
Commission de vente	Aucune commission de vente ne sera payée à l'égard des billets.

Billets à revenu rachetables, série 2418 (\$ CA) (catégorie F), de BMO liés à l'indice Solactive Canadian Large-Cap 60 AR

CARACTÉRISTIQUES DES BILLETS

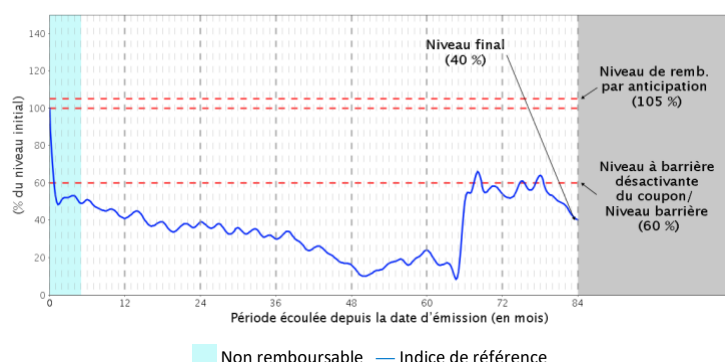
Les exemples hypothétiques ci-après démontrent la façon dont les coupons et le paiement à l'échéance seront calculés et établis dans le cadre de trois différents scénarios. **Les niveaux de clôture hypothétiques utilisés dans ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient d'aucune façon être interprétés comme des estimations ou des prévisions du rendement futur des cours de l'indice de référence ou du rendement que les porteurs pourraient réaliser sur les billets.** Tous les exemples hypothétiques supposent qu'aucun cas ou événement décrit à la rubrique « Circonstances particulières » du prospectus n'est survenu pendant la durée.

Niveau initial = 2 300,00

Niveau barrière/niveau à barrière désactivante du coupon =
1 380,00 (60,00 % du niveau initial)

Niveau de remboursement par anticipation =
2 415,00 (105,00 % du niveau initial)

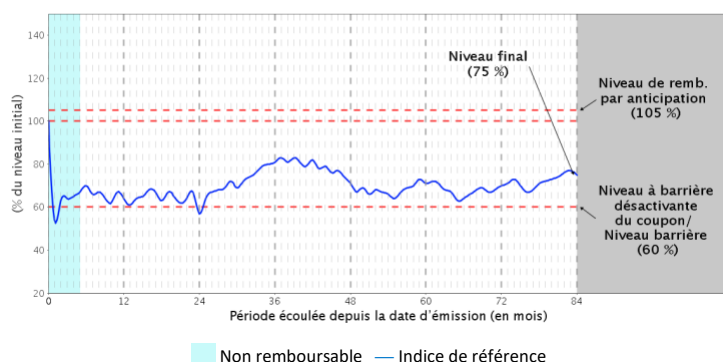
Exemple 1 : Scénario négatif



Sommaire des flux de trésorerie	
1) Capital	100,00 \$
2) Total des coupons payés	1,2375 \$
3) Paiement à l'échéance	40,00 \$
4) Total de la somme versée = 2) + 3)	41,2375 \$
5) Rendement des billets (annualisé)	-11,88 %

Dans le présent scénario hypothétique, le porteur recevra trois coupons seulement (aux 68^e, 75^e et 78^e dates de paiement des coupons), pour un total de 1,2375 \$ par billet, étant donné que le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon pour toutes les autres dates d'observation. Le niveau de clôture était inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation après la 5^e date d'observation, de sorte que la Banque n'a pas appelé les billets au remboursement par anticipation. Étant donné que le niveau final était inférieur au niveau barrière, le porteur recevra un paiement à l'échéance qui correspond au capital de 100,00 \$, déduction faite d'un montant correspondant au rendement de l'indice, soit une baisse de 60 %; par conséquent, le porteur recevra un paiement à l'échéance de 40,00 \$ par billet, ce qui est inférieur au capital, ainsi que des coupons totalisant 1,2375 \$ par billet pendant la durée des billets (ou une perte annualisée de 11,88 %).

Exemple 2 : Scénario neutre

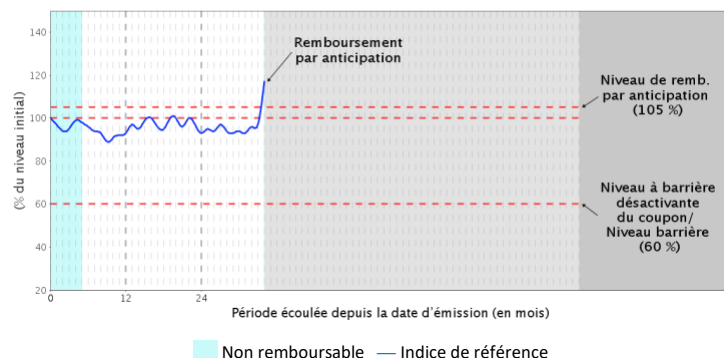


Sommaire des flux de trésorerie	
1) Capital	100,00 \$
2) Total des coupons payés	33,8250 \$
3) Paiement à l'échéance	100,00 \$
4) Total de la somme versée = 2) + 3)	133,8250 \$
5) Rendement des billets (annualisé)	4,25 %

Dans le présent scénario hypothétique, le porteur recevra un coupon à toutes les dates de paiement des coupons sauf aux 1^{re} et 24^e dates de paiement des coupons, où le paiement a été « désactivé » puisque le niveau de clôture était inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon aux 1^{re} et 24^e date d'observation pour un total de 33,8250 \$ par billet. Le niveau de clôture était inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation après la 5^e date d'observation, de sorte que la Banque n'a pas appelé les billets au remboursement par anticipation. Le niveau final était supérieur au niveau barrière; par conséquent, le porteur recevra un paiement à l'échéance correspondant au capital de 100,00 \$ par billet, ainsi que des coupons totalisant 33,8250 \$ par billet pendant la durée des billets (ou un rendement annualisé de 4,25 %).

Billets à revenu rachetables, série 2418 (\$ CA) (catégorie F), de BMO liés à l'indice Solactive Canadian Large Cap 60 AR

Exemple 3 : Billet remboursé par anticipation



Sommaire des flux de trésorerie	
1) Capital	100,00 \$
2) Total des coupons payés	14,0250 \$
3) Paiement à l'échéance	100,00 \$
4) Total de la somme versée = 2) + 3)	114,0250 \$
5) Rendement des billets (annualisé)	4,74 %

Dans le présent scénario hypothétique, le porteur recevra un coupon aux trente-quatre premières dates de paiement des coupons, pour un total de 14,0250 \$ par billet. Le niveau de clôture est supérieur au niveau de remboursement par anticipation à la 34^e date d'observation, de sorte que la Banque a appelé les billets au remboursement par anticipation à la 34^e date de paiement des coupons (dans ce cas, la « date du remboursement »). Au remboursement par anticipation des billets, les porteurs reçoivent le capital, majoré du coupon applicable, à la date du remboursement. En outre, les billets sont annulés et les porteurs n'ont pas le droit de recevoir de paiement ultérieur à l'égard des billets. Le porteur aurait reçu un paiement de 100,00 \$ par billet à la date du remboursement, ainsi que des coupons totalisant 14,0250 \$ par billet pendant la durée des billets (ou un rendement annualisé de 4,74 %).

Billets à revenu rachetables, série 2418 (\$ CA) (catégorie F), de BMO liés à l'indice Solactive Canadian Large-Cap 60 AR

Annexe 1 – Dates pertinentes

Période	Date d'observation	Date de paiement des coupons/Date du remboursement
1	16 août 2021	23 août 2021 (non remboursable)
2	14 septembre 2021	21 septembre 2021 (non remboursable)
3	14 octobre 2021	21 octobre 2021 (non remboursable)
4	15 novembre 2021	22 novembre 2021 (non remboursable)
5	14 décembre 2021	21 décembre 2021 (non remboursable)
6	14 janvier 2022	21 janvier 2022
7	14 février 2022	22 février 2022
8	14 mars 2022	21 mars 2022
9	13 avril 2022	21 avril 2022
10	16 mai 2022	24 mai 2022
11	14 juin 2022	21 juin 2022
12	14 juillet 2022	21 juillet 2022
13	15 août 2022	22 août 2022
14	14 septembre 2022	21 septembre 2022
15	14 octobre 2022	21 octobre 2022
16	14 novembre 2022	21 novembre 2022
17	14 décembre 2022	21 décembre 2022
18	16 janvier 2023	23 janvier 2023
19	13 février 2023	21 février 2023
20	14 mars 2023	21 mars 2023
21	14 avril 2023	21 avril 2023
22	15 mai 2023	23 mai 2023
23	14 juin 2023	21 juin 2023
24	14 juillet 2023	21 juillet 2023
25	14 août 2023	21 août 2023
26	14 septembre 2023	21 septembre 2023
27	16 octobre 2023	23 octobre 2023
28	14 novembre 2023	21 novembre 2023
29	14 décembre 2023	21 décembre 2023
30	15 janvier 2024	22 janvier 2024
31	13 février 2024	21 février 2024
32	14 mars 2024	21 mars 2024
33	15 avril 2024	22 avril 2024
34	13 mai 2024	21 mai 2024
35	14 juin 2024	21 juin 2024
36	15 juillet 2024	22 juillet 2024
37	14 août 2024	21 août 2024
38	16 septembre 2024	23 septembre 2024
39	11 octobre 2024	21 octobre 2024
40	14 novembre 2024	21 novembre 2024
41	16 décembre 2024	23 décembre 2024
42	14 janvier 2025	21 janvier 2025
43	13 février 2025	21 février 2025
44	14 mars 2025	21 mars 2025
45	11 avril 2025	21 avril 2025
46	13 mai 2025	21 mai 2025
47	16 juin 2025	23 juin 2025
48	14 juillet 2025	21 juillet 2025
49	14 août 2025	21 août 2025
50	15 septembre 2025	22 septembre 2025
51	14 octobre 2025	21 octobre 2025
52	14 novembre 2025	21 novembre 2025
53	15 décembre 2025	22 décembre 2025
54	14 janvier 2026	21 janvier 2026
55	13 février 2026	23 février 2026
56	16 mars 2026	23 mars 2026
57	14 avril 2026	21 avril 2026
58	13 mai 2026	21 mai 2026
59	15 juin 2026	22 juin 2026
60	14 juillet 2026	21 juillet 2026
61	14 août 2026	21 août 2026
62	14 septembre 2026	21 septembre 2026
63	14 octobre 2026	21 octobre 2026

Période	Date d'observation	Date de paiement des coupons/Date du remboursement
64	16 novembre 2026	23 novembre 2026
65	14 décembre 2026	21 décembre 2026
66	14 janvier 2027	21 janvier 2027
67	12 février 2027	22 février 2027
68	15 mars 2027	22 mars 2027
69	14 avril 2027	21 avril 2027
70	14 mai 2027	21 mai 2027
71	14 juin 2027	21 juin 2027
72	14 juillet 2027	21 juillet 2027
73	16 août 2027	23 août 2027
74	14 septembre 2027	21 septembre 2027
75	14 octobre 2027	21 octobre 2027
76	15 novembre 2027	22 novembre 2027
77	14 décembre 2027	21 décembre 2027
78	14 janvier 2028	21 janvier 2028
79	14 février 2028	22 février 2028
80	14 mars 2028	21 mars 2028
81	13 avril 2028	21 avril 2028
82	15 mai 2028	23 mai 2028
83	14 juin 2028	21 juin 2028
84	14 juillet 2028	21 juillet 2028

Billets à revenu rachetables, série 2418 (\$ CA) (catégorie F), de BMO liés à l'indice Solactive Canadian Large-Cap 60 AR

MISE EN GARDE

Le présent document devrait être lu conjointement avec le prospectus préalable de base simplifié de la Banque daté du 28 mai 2020 (le « prospectus préalable de base ») et le supplément de fixation du prix n° 1331 daté du 30 juin 2021 (le « supplément de fixation du prix »).

Les sommes versées aux porteurs dépendront du rendement de l'indice de référence. Les billets ne sont pas conçus comme solution de rechange à un placement dans des titres à revenu fixe ou des instruments du marché monétaire. La Banque de Montréal ne garantit pas que les porteurs réaliseront un rendement sur leur placement en capital dans les billets ou que leur placement en capital leur sera remboursé à l'échéance, sous réserve d'un remboursement de capital minimal de 1,00 \$ par billet. Étant donné que les billets offrent uniquement une protection éventuelle, un porteur pourrait perdre une partie ou la quasi-totalité de son placement en capital dans les billets si le niveau final est inférieur au niveau barrière. Se reporter aux rubriques « Certains facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base et « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets » dans le supplément de fixation du prix.

Les souscripteurs éventuels devraient examiner attentivement les renseignements présentés dans le supplément de fixation du prix ainsi que dans le prospectus préalable de base (collectivement, le « prospectus ») et, plus particulièrement, ils devraient examiner les facteurs de risque figurant aux rubriques « Caractère adéquat du placement » et « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets » du supplément de fixation du prix.

BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque. Par conséquent, la Banque est un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. pour l'application du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*. Se reporter à la rubrique « Mode de placement » du supplément de fixation du prix.

Les billets n'ont pas été ni ne seront notés. Une note ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements, et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation pertinente.

Les billets ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts destiné à assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière qui a accepté le dépôt. Se reporter à la rubrique « Description des billets — Rang et absence d'assurance-dépôts » du supplément de fixation du prix.

Le résumé ci-dessus n'est fourni qu'aux fins d'information et ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets. La législation de certains territoires pourrait interdire ou restreindre le placement et la vente des billets. Les billets peuvent être achetés uniquement là où il est légalement possible de les vendre et vendus uniquement par des personnes qualifiées. À moins que le contexte n'indique le contraire, les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix. Un exemplaire du supplément de fixation du prix et du prospectus préalable de base est accessible à l'adresse www.sedar.com.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque utilisées sous licence. L'indice Solactive Canadian Large-Cap 60 AR est détenu, calculé, administré et publié par Solactive AG (« Solactive »), qui assume le rôle d'administrateur (le « promoteur de l'indice ») en vertu du Règlement (EU) 2016/1011. Le nom « Solactive » est une marque déposée de Solactive AG. Solactive est inscrite auprès de l'autorité fédérale allemande chargée de la surveillance financière (« BaFin ») et est régie par elle. L'indice de référence est un produit de Solactive, des membres de son groupe et/ou de tiers concédants de licences et il a été accordé sous licence afin d'être utilisé par la Banque de Montréal et les membres de son groupe. Solactive et les membres de son groupe ne parrainent pas les billets, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion, et aucun d'entre eux ne fait de déclaration quant à la pertinence d'investir dans ce(s) produit(s).